

Stratégie de spécialisation intelligente – S3

Appel PRW pilier 2 – Mécanisme de soutien aux projets européens et d'internationalisation des IIS

FAQ

Version 3 – 16 juin 2023

- ▶ Pour les projets européens, ceux-ci doivent être en gestion centralisée ou via des initiatives portées par la Commission Européenne. Qu'en est-il des programmes Interreg ?

Les cofinancements pour les projets Interreg sont déjà prévus dans le cadre des programmes concernés. Le financement PRW ne peut pas se substituer aux cofinancements existants.

- ▶ Est-il possible que plusieurs partenaires de l'IIS déposent chacun un projet avec l'aval du chef de file ?

Oui, plusieurs projets peuvent être soumis.

- ▶ Est-il prévu plusieurs appels à projets sur la période notamment pour le cofinancement car 1) il est difficile de prévoir à l'avance le budget de cofinancement nécessaire et 2) il dépend des appels ouverts et des opportunités offertes. Doit-on également considérer que ce cofinancement est unique et couvrira tout cofinancement à venir ?

Contrairement au pilier 1, les projets peuvent être soumis en continu jusqu'au 1/03/2024. Ils doivent être soumis individuellement et de manière spécifique, et non sous forme d'un programme d'action sur la période. Chaque projet doit être étayé par les documents de support adéquats et concerner un dépôt effectif de projet (pas la prévision du dépôt éventuel d'un projet) quand il s'agit d'un appel à projets.

- ▶ Qu'entend-on par « dans la limite des crédits disponibles jusqu'au 1/03/24 au maximum » ? Parle-t-on des 600k€/IIS ? C'est premier arrivé, premier servi ? Ou la date de soumission n'a-t-elle pas d'importance que l'on remette le projet rapidement ou le 30 septembre ?

Les dossiers seront traités en continu dès leur soumission (1^{er} arrivé, 1^{er} servi) jusqu'à épuisement de l'enveloppe globale disponible. Celle-ci est en principe suffisante pour couvrir les demandes qui seront soumises d'ici le 1er mars 2024. Une demande doit se rapporter à un projet concret (cf question précédente). Le montant de 600k€/IIS doit être compris comme une balise indicative et pas un droit de tirage de chaque IIS.

- ▶ A qui s'adresse l'appel ?

Les Pôles de compétitivité et clusters sont-ils éligibles ?

L'appel s'adresse aux partenaires des IIS qui souhaitent alimenter le plan d'action de l'IIS pour le volet européen et international et contribuer à la dynamique de l'IIS et à son positionnement européen ou international.

Les Pôles de compétitivité et Clusters sont éligibles pour cet appel.



- ▶ Comment puis-je justifier de la validation de mon projet par les instances de gouvernance de l'IIS ? Puis-je introduire mon projet avant cette validation ?

La proposition est à soumettre au comité de pilotage de l'IIS (ou instance équivalente), un courrier validant l'endossement du projet au sein du plan d'action de l'IIS suite à la décision du comité devra être joint ; celui-ci peut être signé par le chef de file. Veuillez contacter le chef de file pour ce faire, ou la cellule de coordination qui pourra vous appuyer dans la démarche.

Oui, le projet peut être soumis avant validation par les instances de gouvernance de l'IIS, mais ne pourra être financé qu'une fois celle-ci obtenue.

- ▶ Je ne suis pas encore membre de l'IIS mais souhaite y contribuer sur le plan européen ou international via un projet qui est en ligne avec les priorités de l'IIS, comment procéder ?

Veuillez prendre contact avec le chef de file de l'IIS et/ ou avec la cellule de coordination qui vous appuieront dans vos démarches.

- ▶ Pouvez-vous fournir une liste des appels européens pour lesquels le mécanisme pourrait être activé ?

Non, il ne nous est pas possible d'avoir une vue exhaustive sur les appels qui cadrent avec le dispositif. En outre, nous ne souhaitons pas être prescriptifs ou orienter les acteurs vers des appels spécifiques. Il s'agit de partir des besoins concrets des acteurs et d'opportunités réelles. L'objectif du mécanisme est de faciliter le dépôt de projets qui font sens dans la stratégie de l'IIS et répondent à des objectifs concrets, et non de susciter le dépôt de projets tous azimuts sans stratégie réfléchie. L'obtention du financement régional n'est pas une fin en soi.

L'équipe S3 est à la disposition des porteurs de projets pour répondre à des questions spécifiques et examiner les possibilités de financement liées à des projets spécifiques.

Contacts :

- IIS : [Les Initiatives d'Innovation Stratégiques - Stratégie de Spécialisation Intelligente \(wallonie.be\)](http://www.wallonie.be)
- Cellules de coordination : [Contact - Stratégie de Spécialisation Intelligente \(wallonie.be\)](http://www.wallonie.be)
- [Equipe S3 : s3.economie@spw.wallonie.be](mailto:s3.economie@spw.wallonie.be)